

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt deux, le 24 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Étaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth

Absente excusée : GENTIL Dominique (pouvoir à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia)

Date de la convocation : 18 novembre 2022

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Recensement de la population en 2023

Le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population par l'INSEE aura lieu en 2023.

Il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs.

Le Maire propose de nommer, par arrêté municipal, M. ROSTAING Jean-Pierre, 3^{ème} adjoint, comme coordonnateur communal, Mme PEREZ Murielle et Mme MUGLIA Noëlle comme agents recenseurs.

Il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Il est proposé au **conseil municipal** :

La rémunération sera égale à un forfait de 600 € net par agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres,

Accepte la nomination proposée pour le coordonnateur communal,

Décide de procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour le recensement INSEE de 2023,

Accepte la proposition pour la rémunération des agents recenseurs,

Autorise le maire à signer tout document afférant à ce recrutement.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 24 novembre 2022

Le Maire,
Serge MERCIER

